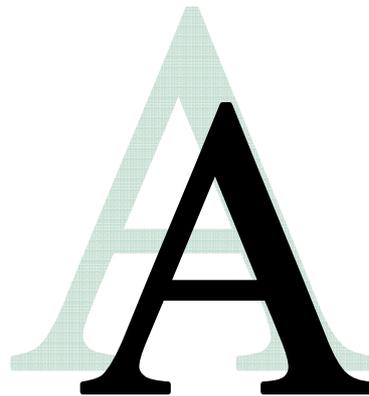


N° 48 Mois de mai 2009

Nouvelles DE



AIGNAN EN ARMAGNAC



Le mot
du Maire



Élections Européennes

Le 21 août 1849, au deuxième congrès de la paix qui se déroulait à Paris, Victor Hugo prédisait les Etats-Unis d'Europe et qu'un jour, les européens auraient le droit de vote : « *Un jour viendra où les boulets et les bombes seront remplacés par les votes, par le suffrage universel des peuples, par le vénérable arbitrage d'un grand Sénat souverain qui sera à l'Europe ce que le parlement est à l'Angleterre, ce que la Diète est à l'Allemagne, ce que l'Assemblée législative est à la France !* »

Aujourd'hui, l'Europe est une réalité, nous sommes des citoyens Européens. Aujourd'hui, les pays qui la composent sont dotés d'outils démocratiques dont le droit de vote est le dispositif essentiel trop souvent délaissé par nos concitoyens.

La crise mondiale issue d'une politique et d'un système économique ultra libérale frappe tous les pays et jette chaque jour de nouveaux salariés dans l'inconnu et la précarité du chômage.

C'est ensemble que tous les européens peuvent nous emmener vers une Europe plus rassurante qui aura toute sa place auprès des plus grandes nations pour se mettre au chevet de notre monde malade.

L'Europe doit organiser ses structures pour peser de tout son poids dans cette bataille, et aujourd'hui encore plus qu'hier, c'est le moment de faire valoir ses droits, de voter pour élire nos députés européens.

Quelques règles du Scrutin européen :

Le vote en Europe commencera dès le 4 juin, et ce n'est que le 7 juin au soir que les résultats seront dévoilés.

Ce n'est pas moins de 375 millions de ressortissants des 27 états de l'union européenne qui éliront leurs 736 députés.

La France sera représentée par 72 députés élus par circonscription, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le bureau de vote d'Aignan sera ouvert de 8H00 à 18H00 dans la salle de réunion de l'ancienne gendarmerie

Des fêtes de pâques pluvieuses :

Tout était enfin prêt pour que ces fêtes de Pâques 2009 soient à la hauteur de l'évènement. La municipalité avait participé à l'élaboration d'une piste neuve ainsi qu'à la mise en place de nouvelles toilettes. Les bénévoles d'Aignan y Toros et du Club Taurin avaient quant à eux restauré les talenquères et toute la peinture intérieure. Malheureusement, la journée du dimanche, où il a plu toute la journée, nous a obligé à annuler cette grande journée taurine. Cela n'était pas arrivé depuis le 12 avril 1988 où devait débiter le matin le grand torero d'aujourd'hui, Sébastien Castella accompagné de Julien Lescarret. Nous avons cette année la chance de pouvoir présenter un plateau digne d'une grande piazza : 6 toros de José Escolar Gil pour El Fundi, Valverde et Aguilar (plateau qui sera d'ailleurs présent à Bayonne au mois d'août).

Déception du public pour les spectacles mais la petite compensation fut le traditionnel petit déjeuner ainsi que l'excellent repas à la salle polyvalente.

Déception aussi des organisateurs qui étaient à pied d'œuvre depuis le mois d'octobre pour préparer ce fameux week-end.

Plus de chance le lendemain pour nos amis du Club Taurin. Dés midi, le soleil, en faisant son apparition, a permis de faire l'après-midi la Course Landaise avec le troupeau Deyris qui présenta un bon spectacle.

Nous attendons avec impatience le soleil pour Pâques 2010 !!!!



Le BUDGET de la Commune d'Aignan :

Tout d'abord, au nom du Conseil municipal et en mon nom personnel, je souhaite la bienvenue à Monsieur Eglin notre nouveau percepteur qui remplace Mademoiselle Ladebat et gère la trésorerie des cantons de Plaisance et d'Aignan.

La commission des finances a élaboré le budget en plusieurs étapes. Concertation et discussion ont été l'objet de la première réunion. Dans un second temps, la préparation du compte administratif a été réalisée. Enfin, la dernière phase qui s'est déroulée durant une journée en présence de Monsieur le Percepteur, a consisté à l'élaboration complète du budget. Grâce à ce travail de rigueur et de réflexion, nous avons pu cerner au mieux les besoins en fonctionnement et en investissement, tout en considérant le contexte économique.

Un grand merci à Monsieur Eglin pour ses conseils et ses calculs rigoureux, ce qui permet à la commune de mettre en œuvre son programme sans pour autant léser ses contribuables.

Les taxes :

Malgré une baisse significative des recettes du foncier bâti en raison principalement de la modification du classement du bâtiment de Sud Ouest Accoupage, le conseil municipal d'Aignan, soucieux des difficultés rencontrées par un grand nombre de ses administrés dans une période économique difficile, a décidé par esprit de solidarité de ne pas augmenter ses taux d'imposition.

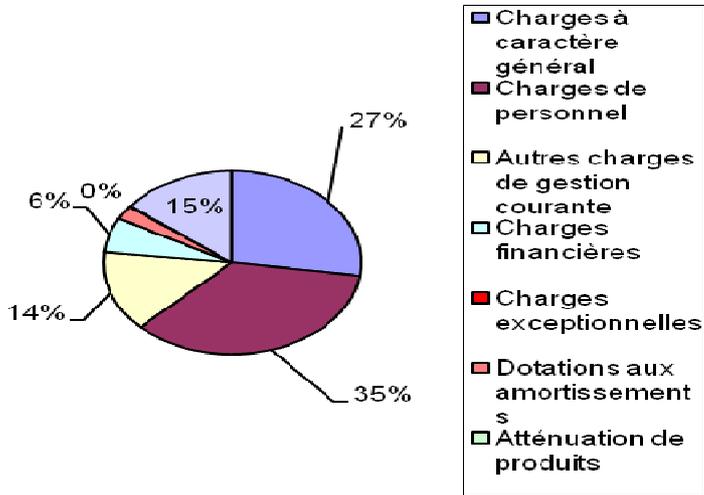
L'évolution des taux d'imposition du canton depuis 2001														
	Année	AIGNAN	AVERON	BOUZON	CASTELNAVET	FUSTEROUJAU	LOUSSOUS	LUPIAC	MARGOIJET	PEYRUSSE	POUYDRAGUIN	SABAZAN	ST PIERRE	TERMES
taxe d'habitation	2001	15,94	6,35	8,70	9,40	8,43	9,62	14,17	14,01	4,44	7,47	9,15	11,39	10,85
	2008	15,94+0,716	10,00	9,61+0,716	10,61+0,716	10,19+0,716	9,91+0,716	14,17	14,85+0,716	7,40	8,4+0,716	11,08+0,716	11,39	11,75+0,716
Evolution		0,00%	57,48%	10,46%	12,87%	20,88%	3,01%	0,00%	6,00%	66,67%	12,45%	21,09%	0,00%	8,29%
Foncier bâti	2001	26,25	5,40	10,40	11,14	11,56	11,44	33,00	11,66	8,88	9,38	10,14	12,73	18,54
	2008	26,25+1,14	9,29	11,47+1,14	12,54+1,14	13,7+1,14	11,78+1,14	33,00	12,36+1,14	11,00	10,54+1,14	12,27+1,14	12,73	20,06+1,14
Evolution		0,00%	72,04%	10,29%	12,57%	18,51%	2,97%	0,00%	6,00%	23,87%	12,37%	21,01%	0,00%	8,20%
Foncier non bâti	2001	110,57	36,48	65,20	72,65	66,76	61,73	116,00	58,59	82,00	69,04	86,48	82,07	91,03
	2008	110,57+4,66	53,55	71,91+4,66	81,77+4,66	79,01+4,66	63,58+4,66	116,00	62,08+4,66	86,10	77,55+4,66	104,64+4,66	82,07	98,50+4,66
Evolution		0,00%	46,79%	10,29%	12,55%	18,35%	3,00%	0,00%	5,96%	5,00%	12,33%	21,00%	0,00%	8,21%
Taxe professionnelle	2002	17,76	10,15	13,40	15,26	5,95	6,76	19,31	14,59	20,00	16,25	19,59	17,05	10,18
	2008	17,37	12,74	15,68	16,30	12,88	12,75	15,96	16,14	16,71	17,00	18,16	16,36	14,13
Evolution		-2,20%	25,52%	17,01%	6,82%	116,47%	88,61%	17,35%	10,62%	-16,45%	4,62%	-7,30%	-4,05%	38,80%

Le tableau ci-dessus donne un aperçu de l'évolution des taxes pour les communes du canton d'Aignan depuis 2001.

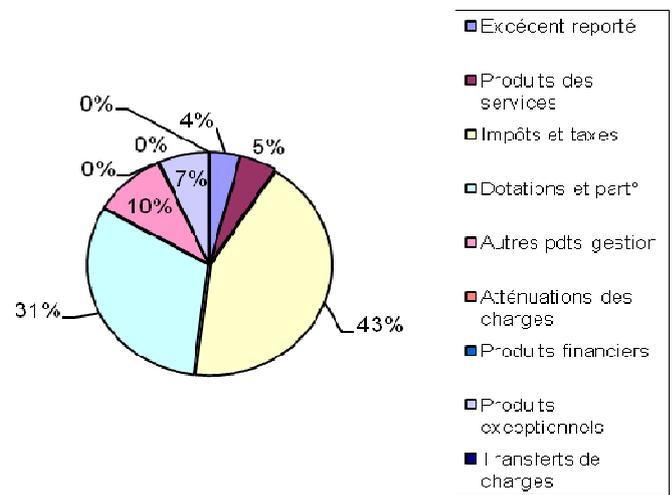
Les finances locales

Depuis 2005 année de création de la communauté de communes Terres d'Armagnac, on trouve une taxe additionnelle pour la taxe d'habitation(0,716), l'impôt foncier bâti(1,14) et l'impôt foncier non bâti(4,96). Ces taux inchangés depuis 2005, le conseil communautaire a décidé de ne pas les augmenter en 2009. On peut noter également que le modèle de fiscalité choisi par la communauté de communes, qui doit emmener l'ensemble des collectivités qui la forme, vers une taxe professionnelle identique, entraîne une baisse de cet impôt pour la commune d'Aignan

DEPENSES FONCTIONNEMENT



RECETTES FONCTIONNEMENT



Les taux moyens des différentes taxes

Taxe	Taux moyens communaux	
	National	Départemental
Habitation	14,57	13,87
Foncier bâti	18,74	29,51
Foncier non bâti	44,81	87,02

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
002	Déficit reporté		002	Excédent reporté	37 413,30
011	Charges à caractère général	249 150,00	70	Produits des services	44 392,00
012	Charges de personnel	322 300,00	73	Impôts et taxes	392 057,00
65	Autres charges de gestion courante	129 810,00	74	Dotations et part°	287 329,00
66	Charges financières	55 100,00	75	Autres pdts gestion	88 600,00
67	Charges exceptionnelles	278,00	013	Aténuations des charges	1 500,00
68 (042)	Dotations aux amortissements	21 907,00	76	Produits financiers	30,00
014	Atténuation de produits	1 500,00	77	Produits exceptionnels	60 891,00
023	Virement à la section d'invest.	132 167,30	79	Transferts de charges	
			72	Travaux en régie	
	TOTAL	912 212,30			912 212,30

BUDGET PRIMITIF					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Remboursement prêts	75 487,00	10	Dotations, fonds divers	41 376,00
23	Opérations d'équipement	408 434,30	13	Subventions d'investissement	64 121,00
23	Immobilisations en cours	24 000,00	16	Emprunts et dettes	248 350,00
	Restes à réaliser	86 605,00	21	Virement de la section FT	132 167,30
	Résultat reporté	171 695,04	1068	Excédents de Fonctionnement	241 691,04
				Restes à réaliser	16 609,00
				Opération d'ordre de transfert	21 907,00
	TOTAL	766 221,34			766 221,34

Les travaux réalisés et en prévision pour l'année 2009 sur les bâtiments communaux

Réalisation d'un abri pour les fêtes de Pâques pour l'installation du traiteur devant le boulodrome, ces travaux ont été réalisés en régie (coût 1700 euros).



Granges LADOUES : Les volets et les portails sont en cours de réalisation par notre menuisier, ils seront mis en place dans les prochains jours (coût 900 euros).

Esthétique de réseaux : dans le cadre notre programme d'aménagement avec le Syndicat Départemental d'Electrification du Gers, des travaux d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique devraient débuter dans le courant du deuxième semestre depuis le quartier de la piscine jusqu'au parking du stade Jean Guillonau. L'ensemble des appuis de téléphone et d'électricité disparaîtront pour laisser place aux candélabres de l'éclairage public qui seront réalisés dans le même temps.



L'Association du Moto club Aignonais (AMA) doit commencer au courant de l'été son club house à l'ancien lavoir des arènes, ces travaux seront réalisés par les membres du club, les matériaux financés par la mairie (coût de la première tranche 15 600 euros inscrits au budget prévisionnel).

Des travaux d'amélioration au fonctionnement et au traitement de l'eau de la piscine sont prévus. Soyons optimistes, si tout se déroule correctement une première tranche pourrait être réalisée avant la mise en service de l'été 2009. Elle consiste à poser un bac tampon de 10 000 litres qui permettrait de recycler une grande partie de l'eau actuellement déversée dans l'égout.

La chaudière à fuel de la gendarmerie donne des signes de faiblesse elle approche les 40 ans de service, une chaudière au gaz de ville est prévue en remplacement (coût 28000 euros).

L'aménagement de nouveaux vestiaires au stade de foot est prévu sur le budget 2009 pour un montant de 25000€, ce dossier dans les cartons attend la validation de la ligue et de l'Union Sportive Aignanaise.

La salle polyvalente mise en service depuis 2001 devrait faire peau neuve, des travaux de peintures extérieures sont prévus.

De nombreux dégâts occasionnés par la tempête sur les bâtiments communaux feront l'objet de travaux qui seront réalisés au courant de l'année, la voûte de l'église ST SATURNIN sera restaurée par le plâtrier et le peintre à la suite du dégât des eaux.

Bilan de l'activité de la commission urbanisme et patrimoine depuis mars 2008

Un bilan des églises St Saturnin d'Aignan et St Jacques de Fromentas a d'abord été réalisé. Les priorités ont été les suivantes :

Eglise St Saturnin :
1) Limitation de la prolifération des pigeons
2) Travaux souhaités au niveau du parvis et du portail
3) Nettoyage du toit et des dalles

Eglise St Jacques : Bilan avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et l'architecte ayant réalisé l'étude en 2001 afin de voir ensemble si des travaux sont envisageables.

EGLISE SAINT SATURNIN

1) Les pigeons

Des études de graines contraceptives ou protection du bâtiment ont été soulevées. Les devis élevés ou la mise en application trop contraignante (graines contraceptives) nous ont plutôt orientés vers une battue qui s'est faite le 21 mars. Elle a permis d'éliminer plus d'une centaine de volatiles et son succès nous pousse à renouveler l'expérience afin de diminuer durablement la population colombine.

2) Travaux du parvis et du portail

Pour réaliser des travaux au niveau du parvis et du portail une étude globale du bâtiment est nécessaire.

Cette étude comprend une mission historique, un état actuel du bâtiment, un état sanitaire, un projet de restauration et mise en valeur et évaluations financières des travaux.

Elle fait intervenir un architecte, un économiste de la construction et un géomètre et se fera sur plusieurs mois. Cette étude inscrite au budget 2009 a été votée au CM du 8 avril pour un montant de 10953,02€. Nous sommes en attente de subvention.

3) Nettoyage du toit et des dalles



Le nettoyage des dalles est envisagé en régie avec la location d'une nacelle utilisée par M. Pesquidoux. Pour ce qui est de la toiture, nous devons faire appel une fois de plus à un charpentier.



EGLISE SAINT JACQUES

Le 10 septembre 2008, Monsieur Allemant Conservateur Régional et Monsieur Calmettes de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Monsieur DESGREZ du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, Monsieur Thouin architecte en chef des monuments historiques qui avait réalisé l'étude en 2002, ont été réunis à l'église St Jacques de Fromentas afin de voir si le début des travaux pouvait être envisagé.

Après la visite, Monsieur Allemant nous a conseillé de faire réactualiser l'estimation réalisée en juin 2001 et d'envoyer le dossier à la DRAC pour la demande de subvention.

L'estimation chiffrée à 792734€ en 2001 a été réactualisée en février dernier par Monsieur Thouin pour un montant de 1078119€ et la commission doit se réunir prochainement pour décider de la suite qu'elle veut donner à ce dossier. Affaire à suivre...

« Chère Guinguette » :

Eh oui, chère guinguette, chère au cœur des Aignonais qui étaient nombreux à regretter ce lieu d'accueil situé sur la base de loisirs du lac disparu dans les flammes le 15 août 2006.

Mercredi 18 mars, les artisans, Mme Garcia représentant le cabinet d'architecte de Monsieur Tartas ainsi que le conseil municipal étaient conviés à la réception de la guinguette. Après la signature des divers documents administratifs la municipalité offrait le verre de l'amitié à tous ceux qui ont permis de réaliser ces travaux dans le respect du planning.

Le coût total de la reconstruction de ce bâtiment s'élève à 262 329€ desquels il faut déduire le remboursement de l'indemnité de sinistre versée par l'assurance de 134 880€. Le solde à charge de la commune est donc de 127 449€.

Dans le même temps un appel d'offre était publié pour trouver le futur gérant de ce lieu. Lors de sa réunion du 8 avril, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de confier la gérance à Mme Véronique Aylies sous la forme d'un bail commercial pour un loyer mensuel de 600€ et la vente d'un pas de porte de 6000€. Nous lui souhaitons une bonne installation et beaucoup de réussite dans son projet.





La divagation des chiens et chats

Une fois n'est pas coutume, ce sont quelques uns de nos compagnons à quatre pattes qui sont en photo. Chacun de nos administrés à qui appartiennent ces animaux y retrouvera son animal de compagnie favori. Bien entendu, les propriétaires de la gent animale qui figure dans cette galerie de photo ne sont pas les seuls mis en cause, bien d'autres chiens se promènent fréquemment dans le village ils n'ont pu faire l'objet d'un cliché. Nos trottoirs et espaces publics sont trop souvent encombrés de déjections canines, sans parler de la pelouse de la place du Colonel Parisot où de nombreux enfants vont profiter des premiers rayons de soleil pour aller s'y amuser. Les chaussures des bénévoles qui avaient investi la pelouse pour mettre en place les décorations de Noël et des fêtes de Saint Mont s'en souviennent encore.



Pourtant quelques uns font l'effort de tenir leurs animaux et de les accompagner derrière la salle polyvalente et le cimetière.

Cela semble tellement facile !!!!!



Le lundi matin à AIGNAN

Comme vous avez pu le constater dernièrement, la place d'Aignan s'est dotée de quatre nouveaux panneaux.

En effet, un arrêté municipal interdit le stationnement sur la place de 6h à 14h tous les lundis.



Cette interdiction prise en concertation avec les commerçants d'Aignan a pour but de faciliter l'accès aux marchands ambulants qui viennent s'installer et permettre une meilleure circulation pendant la durée du marché. Depuis deux semaines, des notes sont déposées sur les véhicules pour leur rappeler cette interdiction. Souhaitons que l'intérêt commun prime, que cet arrêté soit respecté sans qu'il soit nécessaire d'en arriver à la verbalisation des contrevenants.

Nous vous remercions de votre compréhension.



Les sites de collecte des ordures ménagères

Face aux abus de quelques uns de nos concitoyens (souvent extérieurs à la commune), qui déposent tout et n'importe quoi au pied des poubelles, le conseil municipal a décidé en accord avec les services du SICTOM de déplacer les containers de collecte des ordures ménagères.



Le site de collecte du stade

Depuis le 6 avril, les poubelles des arènes ont été déménagées à proximité de la déchetterie pour la plus grande satisfaction des riverains et des utilisateurs de la place. Dans les prochains jours, une plateforme sera aménagée, et les containers du stade suivront le même chemin, cela permettra d'améliorer l'esthétique de ces deux lieux situés aux entrées principales du village.

Pour la qualité de l'accueil à ces deux endroits très fréquentés, nous comptons sur l'implication et la participation de tous.



Le site de collecte à l'entrée de la déchetterie



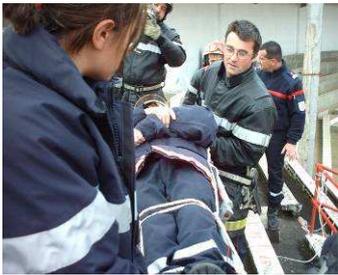
Tempête Klaus :

Le début de cette année 2009 aura été marqué par le passage de la tempête « KLAUS ». Alerté par météo France, peu d'entre nous auraient imaginé des vents aussi violents. A pied d'œuvre très rapidement, les services du conseil général dégageaient les routes départementales pendant que les bénévoles et les services techniques de la commune s'occupaient de la voirie communale. Deux fois par jour les élus du canton se sont retrouvés à la caserne des pompiers pour faire le point avec la cellule de crise installée à la Préfecture du Gers et pour tenter d'apporter solutions et réconfort à nos concitoyens les plus vulnérables (quelques uns d'entre eux ont été déplacés quelques jours dans des centres d'accueil à Plaisance et Termes d'Armagnac). Informée de cette initiative locale, la Préfecture du Gers a doté le centre de secours d'Aignan d'un téléphone satellitaire. Cet outil de communication nous a permis d'être en contact plus facilement avec la cellule de crise installée à Auch.



Exercice d'évacuation aux arènes

Sans la fée électricité, la vie de tous fut compliquée pendant quelques jours très longs, trop longs malgré les efforts mis en place pour apporter des solutions (distribution d'eau en bouteille, visite à domicile par les personnels de la mairie et du CIAS, installation de groupe électrogène,...). La gestion à distance de la distribution de l'électricité et du téléphone montre bien là ses limites. Malgré la bonne volonté des moyens humains venus de toute la France et de l'étranger, la disparition des personnels de terrain et une centralisation qui n'est pourtant pas remise en cause ont été pour partie dans la durée de nos difficultés. Si la vie a retrouvé son calme les paysages qui ont vu disparaître les témoins des années passées garderont les stigmates de cette tempête.



Mes plus sincères remerciements au nom des Aignonais et en mon nom personnel à l'ensemble des personnels des collectivités territoriales qui ont tout mis en œuvre pour apporter de l'aide à nos concitoyens dans le besoin et à nos sapeurs pompiers dont il ne faut pas oublier le statut de volontaire. Pendant cette période ils ont effectué presque autant d'intervention qu'au cours d'une année.

Un grand merci à leurs employeurs et à leurs familles.



Le journal du Pays Val d'Adour :

Les élus du Pays du Val d'Adour veulent développer l'information et la communication de tous les acteurs du territoire.

C'est pourquoi, un nouveau journal du Pays du Val d'Adour a été conçu dans une démarche participative. C'est « le Pays info » qui s'appuie sur les décisions des élus, le savoir-faire des techniciens et la mobilisation du Conseil de Développement et des Associations du collectif RIVAGES.

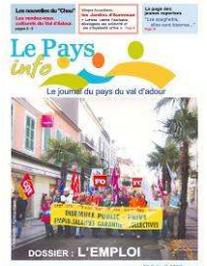
Ce nouveau journal trimestriel, vivant, permet de décrire et de présenter les acteurs et les projets qui sont développés dans notre territoire en mutation. Le premier numéro diffusé en janvier 2009 présentait le territoire et la nouvelle version de l'agenda culturel du Val d'Adour dit « le chou ». C'est au travers de reportages, d'interviews que *Le Pays info* numéro 2, traite de la question de l'Emploi parce qu'elle reste la 1ère préoccupation des français et donc des habitants du Val d'Adour.

Le Pays info est distribué à 10 000 exemplaires dans les 202 communes du Val d'Adour. Vous trouverez *le Pays info* dans toutes les mairies, les bureaux de poste, les diverses salles d'attentes, les commerces et les offices de tourisme.

Vous pouvez le demander auprès de l'association RIVAGES au 05 62 31 88 59 ou auprès de la SEMADOUR, ou bien encore le consulter sur le site Pays du val d'Adour : val-adour.com

Vous pouvez nous faire part de vos remarques, de vos idées et nous communiquer des dates de vos manifestations qui paraîtront sur « le chou » à l'adresse mail suivante: lepaysinfo@val-adour.com.

Le journal est disponible à la mairie, au syndicat d'initiative et à la communauté de communes



Le lotissement de Guilhemblanc :

Au cours de la réalisation des travaux, un glissement de terrain est survenu sur les lots situés en bordure de la départementale et de la gendarmerie. Cet événement a occasionné l'arrêt des travaux alors que la convention avec la SEMGERS signée pour trois ans continuait de courir. Fin mai 2008, la convention arrivant à son terme sans que les missions qui étaient déléguées à la SEMGERS soient réalisées, nous n'avons pas souhaité signer d'avenant ni valider ce dossier qui n'était pas terminé. Cette situation a entraîné les deux parties dans un vide juridique qui nous empêche de commercialiser les terrains, y compris ceux qui ne sont pas affectés par le glissement de terrain. Depuis, la SEMGERS en relation avec la collectivité tente de trouver une solution qui permettrait aux deux parties de sortir « par le haut » de cette convention tout en cherchant avec les experts d'assurances les responsabilités. Une solution proposée par la SEMGERS en décembre 2008 avait retenu l'attention du conseil municipal, mais la conjoncture économique n'a pas favorisé ce projet. Une réunion prévue dans les prochaines semaines doit poser les bases d'une proposition qui devra être étudiée par le conseil municipal.



Les écoles :

L'installation d'un nouveau jeu est en cours au groupe scolaire d'Aignan. Le personnel communal y travaille en régie pour le compte de la communauté de communes Terres d'Armagnac. Dès que le « mât de pompier » sera installé, l'ensemble du jeu sera scellé, il restera l'intervention d'une société spécialisée qui viendra couler sur place un sol souple destiné à assurer la sécurité des petits utilisateurs.



Voirie communale :

Après accord de la communauté de communes qui gère la compétence voirie, l'entreprise Hébrais est intervenue en urgence pour reboucher quelques trous présentant un danger pour les utilisateurs des chaussées communales. Si la météo est à l'origine de la dégradation des routes, sur la voie de Lartigue c'est sans doute la chute d'un outil agricole non identifié qui a causé les dégâts.

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE :

La Commission Vie Associative et Sportive dresse le bilan d'une année.

Après plusieurs réunions ouvertes à tous, le comité des fêtes a été dissout. En sommeil depuis déjà 3 ans, les membres du bureau ne souhaitant pas continuer, et personne ne voulant reprendre, ils ont procédé à la dissolution de celui-ci. Il laisse un solde positif qui a été viré au compte de la mairie. La salle a été attribuée à « Aignan Animation ». La commission a œuvré à la coordination des associations, afin de mettre en place les dernières festivités de Pâques, et la mairie a pris en charge les frais de gardiennage et publicitaires.

La Commission a travaillé sur l'étude de mise à disposition d'un mini bus pour les associations, mais seul l'USA a répondu favorablement, le projet a donc été abandonné. Elle cherche également une solution pour mettre à disposition des associations qui le souhaitent, l'accès à Internet. Elle souhaite mettre en place une grande fête des associations. Une journée divertissante et conviviale à laquelle participeraient toutes les associations Aignanaïses et qui se clôturerait par un repas ; Cette journée devrait voir le jour courant septembre. Les associations seront concertées courant mai afin de parfaire cette journée.

Le tissu Associatif et Sportive est la vie de nos villages ruraux, aussi nous vous demandons de vous rapprocher aussi souvent de nous que vous le souhaitez, nous sommes là pour répondre à vos questions et vos attentes. Un grand merci à tous ces bénévoles qui se donnent sans compter tout au long de l'année.

L'association « les Amis de l'Accordéon » a vu le jour, sous la présidence de Benoît Segat.

Les excellents résultats de la SBA

Félicitations à la Société Bouliste Aignanaïse et à ses équipes engagées au championnat départemental triplettes. A l'issue des phases finales qui se sont déroulées dimanche 3 mai sur le boulodrome d'Auch La Hourre, deux équipes ont ramené le trophée au club. Les féminines, Irène Lagrené-St-Jean, Christiane Mazana et Marie-Annick Pomé se sont imposées sur le score de 13 à 10 face à la triplette de Castelnau d'Angles et sont par conséquent championnes du Gers tout comme l'équipe des cadets composée de Thibaut Lagarde, Benjamin Lalanne et Jordan Aguer qui ont battu la triplette de Saint-Arailles 13 à 8. A noter également l'excellent résultat des juniors Kévin Lagarde, Jordy Cantau et Hugo Florin qui se sont brillamment qualifiés pour le championnat de ligue.



L'USA en finale de la coupe du Gers :



Vendredi 8 mai, l'équipe 1 de l'USA se déplaçait à AUCH pour rencontrer l'équipe 1 de Val d'Arros en finale de la coupe du Gers Jeff Aucourt. Ce match s'est déroulé sur le terrain d'honneur du complexe sportif Patrice Brocas avec des conditions favorables. Pour l'occasion l'USA avait affrété deux cars de supporters accompagnés par les dandys de l'Armagnac. L'équipe d'Aignan entraînée par Eric Delpech n'a pas su s'imposer pour conquérir le trophée comme en 2007. Elle s'est inclinée trois buts à un, mais n'a pas démerité sa place en finale tout le long d'une partie qui se déroulait dans un très bon état d'esprit. Félicitations aux joueurs, à l'entraîneur et aux dirigeants qui ont su porter les couleurs d'Aignan au chef lieu du département.

Concours de maisons et balcons fleuris :

Le concours des maisons et balcons fleuris sera reconduit cette année. Une commission qui sera constituée dans les prochains jours passera fin juin pour classer vos jardins ou balcons. Vous pouvez vous faire connaître et vous inscrire dès maintenant auprès du secrétariat de mairie. Si les plants réalisés par Cyril Cazes le permettent, une dotation de fleurs vous sera attribuée lors de votre inscription.



Des bons d'achat seront attribués aux lauréats, lors d'une réception autour du verre de l'amitié. Alors tous à vos plantations, et merci d'avance à tous ceux qui contribueront à l'embellissement de notre village pour faire de notre commune un lieu d'accueil agréable.



Les prochaines manifestations :

L'AMA : Marché de la Moto les 13 et 14 juin

Aignan Animation : Vide Grenier le 14 juin

L'USA : Tournoi Corpo du 15 au 27 juin

L'Ecole de Musique : soirée le 20 juin: concours en doublette le 21 juin

Aignan Animation fête de la musique et Feu de la Saint Jean le 21 juin

Sol Y Fiesta : Gala de danse avec repas le 27 juin

Aignan Animation et les voies de Montesquiou : Concert à l'église Saint Saturnin le 28 juin à 16H00

Le SIRA : Endurance équestre le 12 juillet: Feu d'artifice et repas le 13 juillet

La Société Bouliste Aignanaise : Concours le 27 juillet

Les Commerçants et Artisans : traditionnelle sardinade le 29 juillet

Aignan Animation : vide grenier le 2 août



ETAT CIVIL 2008

Naissances :

LABORDE Alexandre, à Auch, le 13 mars 2008

JOVANI Roman, à Mont de Marsan, le 9 mai 2008

FITAN Maël, à Auch, le 20 août 2008

MARTIN Sohann, à Mont de Marsan, le 14 novembre 2008

CAZAUBON Mathéo, à Auch, le 6 décembre 2008

Décès :

HOMERE Marie Madeleine, le 1 janvier 2008

MENDES MAGALHAES Maria, le 11 janvier 2008

PETIT Dominique, le 22 février 2008

OSPITAL Andrée, le 9 avril 2008

DULHOSTE Noëla, le 17 avril 2008

LASBATS Janine, le 20 mai 2008

BOZZI Ferruccio, le 2 juin 2008

DARTIX Georges, le 25 juin 2008

DEVIC José, le 9 juin 2008

CASTETS Yvette, le 12 août 2008

BERTAZZOLO Jules, le 28 août 2008

DUMAS DE LA ROQUE Jacqueline, le 20 octobre 2008

GARCIA Manuel, le 14 novembre 2008

FOURAIGNAN Andrée, le 10 décembre 2008

Le S.I.R.A.

Le Syndicat d'Initiative de la Région d'Aignan (SIRA) vient de renouveler son équipe (1). Elle comprend un bureau de huit membres (2) et de trois commissions.

Le S.I.R.A a pour but de promouvoir le développement de l'activité touristique dans notre Région.

Bernard VIENNE est chargé de la commission randonnées, Albert KAUFFMANN est responsable de la commission projets touristiques, et Bernard ST SERNIN de la commission communication.

Plusieurs projets sont déjà réalisés ou en cours de réalisation :

- La création d'un site Internet, celui-ci devra être ludique, performant, avec un contenu utile et une visibilité optimale.
- Un dépliant touristique est disponible au Syndicat d'Initiative. Il ne reste plus qu'à insérer les fiches de nos partenaires adhérents. Par ailleurs un calendrier des manifestations du canton a été imprimé et sera distribué prochainement à tous les acteurs du tourisme
- Un projet de circuit touristique avec des voitures anciennes « **ESCAPADE AU PAYS DE D'ARTAGNAN** » est en cours de réalisation. Celui-ci comprend un trajet journalier de 120 Kms (80 Kms le Matin, 40 Kms l'Après Midi), sans recherche de vitesse, avec des étapes sur les sites Touristiques ; l'arrivée est prévue à la Tour de Termes d'Armagnac avec repas et animations. Cette « Escapade » a pour but de faire découvrir notre Région, et sera annualisée tous les premiers Dimanches de Septembre.
- Le SIRA est également présent sur tous les salons de Tourisme du Grand Sud Ouest (Toulouse, Riscle, Landes, etc.), des actions communes sont envisagées avec les offices de Tourisme de Nogaro, de Riscle, et de la Région Val d'Adour.

Toutes les personnes qui sont intéressées par le Tourisme et les projets Touristiques sont les bienvenues et peuvent s'adresser au Syndicat d'Initiative de la Région d'Aignan :

S .I.R.A.: 5 Place Colonel Parisot 32290 AIGNAN - Tel: 05 62 09 22 57 - Email si.aignan@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi et Mercredi de 10h à 12H **Mardi, Jeudi, vendredi** de 10h à 12h et de 15h à 17h

Composition du Conseil d'Administration :

M .Baratault Philippe, M .Bergamo Paul,
M .Bertazzolo Gabriel, Mme Dubères Isabelle
Mme Fort Marie Christine, M. Albert Kauffmann,
M. Laffargue Xavier, Mme Lebranchu Monique,
Mme Mora Corinne, Mme Pérès Mado,
Mme Ransijn Hannie, M. Sansot Michel
M. Schwaar Claude Alain, Mme St Sernin Nicole,
M. St Sernin Bernard, Mme Tajan Evelyne,
M. Vienne Bernard.

Composition du Bureau :

Coprésidentes :

Marie Christine Fort et Mado Pérès

Vice Présidents :

Hannie Ransijn et Albert Kauffmann

Secrétaire : Bernard St Sernin

Secrétaire Adjoint : Bernard Vienne

Trésorière : Monique Lebranchu

Trésorière Adjointe : Corinne Mora



Une permanence des Présidentes est tenue le lundi matin au bureau du Syndicat d'Initiative à AIGNAN.

Le C.I.A.S. : Centre Intercommunal d'Action Sociale « Terres d'Armagnac »

- En 2005 les neufs communes de la Communauté de communes Terres d'Armagnac ont transféré leur compétence Action Sociale à celle-ci. Les anciens Centres Communaux d'Action Sociale sont devenus le seul CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale Terres d'Armagnac).

C'est un établissement de service public qui intervient sur les neuf communes mais aussi sur Aviron-Bergelle, Lupiac, et St Pierre d'Aubézies.

- La commission administrative du CIAS est composée du Président, de six membres élus et six membres nommés représentants l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales), la FNATH (fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés), l'AJVVT (Association des Jeunes qui Veulent Vivre et Travailler au pays), et le club du 3^{ème} âge.

Le personnel :

- Deux agents administratifs assurent du lundi au vendredi les actes administratifs inhérents à la structure, l'accueil du public, l'élaboration du planning, des paies des agents etc.

- Quatorze agents sociaux œuvrent à ce jour auprès de 70 bénéficiaires pour près de 18000 heures de prestations d'aide à domicile.



Les actions :

- Aide au maintien des personnes âgées et/ou aux personnes dépendantes à leur domicile.
- Outre tous les actes essentiels de la vie quotidienne que prévoit l'aide du Conseil Général tels que l'aide à la toilette, aux courses, aux transferts, à la marche, à l'entretien des pièces à vivre 7 jours sur 7 y compris les jours fériés, le CIAS assure une aide à la préparation des repas par les agents qui interviennent à domicile. Celle-ci permet une participation des bénéficiaires tant par leur choix des repas que par la préparation et crée ainsi un échange très constructif et enrichissant entre le bénéficiaire et l'agent social.
- Accueil des personnes sans domicile fixe : domiciliation de ces derniers et délivrance de bons alimentaires.
- Instructions des demandes d'aide sociale relatives aux prestations d'aide à domicile.
- Toute réalisation d'évènements sportifs à destination des personnes handicapées sous réserve qu'ils soient reconnus par la Fédération Nationale.
- Toute action dans le domaine de la solidarité envers les jeunes.
- Les secrétaires du CIAS vous accueillent tous les jours de la semaine pour vous renseigner et élaborer gratuitement les dossiers d'aide du Conseil Général (APA) et des caisses de retraites telles que la CRAM, RSI, MGEN, etc. ainsi que pour le renouvellement MSA.
- Elles peuvent également se rendre à votre domicile gratuitement pour élaborer ces mêmes dossiers.



***Pour tout renseignement
veuillez contacter le
CIAS Terres d'Armagnac
au 05.62.03.73.38.***

Les services de la Communauté de Communes Terres d'Armagnac

Le centre de loisirs



Le Centre de Loisirs est ouvert tous les mercredis durant l'année scolaire et tous les jours pendant les vacances scolaires.

« Les Aventuriers » accueille les enfants de 3 ans à 14 ans.

Les enfants participent à des activités multiples et variées : manuelles, sportives, culturelles... conformément à un projet pédagogique.

HORAIRE : De 7H45 à 18H

Le midi : possibilité de manger au Centre de Loisirs

Bons CAF et MSA

LES TARIFS

	COMMUNAUTE DE COMMUNES			AUTRES COMMUNES		
	½ journée	journée	5 jours consécutifs	½ journée	journée	5 jours consécutifs
1 ^{er} enfant	4€	7€	28€	5€	8€	32€
2 ^{ème} enfant	4€	4€	20€	5€	5€	25€
3 ^{ème} enfant	4€	4€	20€	5€	5€	25€
Goûter		0,27€		0,27€		
repas		3,5 €		3,5€		
Sorties, mini-camps, ciné, etc.... tarifs définis au cas par cas						

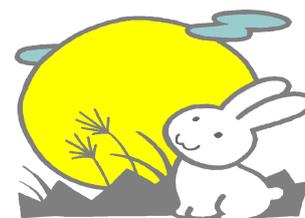
Le Multi-Accueil

LES PITCHOUNETS D'ARMAGNAC

Le multi accueil les Pitchounets d'Armagnac : service destiné aux enfants de 3 mois à 4 ans.

Tous les jeudis de 8H à 18H une équipe de professionnels de la petite enfance qualifiée favorise l'éveil et la socialisation de l'enfant dans un espace sécurisé.

Les enfants participent aux activités organisées selon leurs rythmes.



La Ludothèque

La
LUDOTHEQUE

LES TARIFS

ORIGINE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	AUTRES	AMENDES
ASSISTANTE MATERNELLE	GRATUIT	10€	*3€ par jeu ou jouet détérioré *le remplacement du jeu ou jouet en cas de perte (totale ou partielle) *1€ par jour et par jeu en cas de retard
ECOLE MATERNELLE	GRATUIT	10€	
FAMILLE	15€	18€	

HORAIRE

Le vendredi de 17H à 19H.

Le vendredi de 10H à 12H (deux fois par mois) pour les assistantes maternelles.

La Ludothèque : lieu de rencontres et d'échanges autour du jeu et du jouet.

Un lieu d'accueil pour s'amuser sur place ou pour emprunter des jeux.

La ludothèque est ouverte aux enfants de 3 mois à 6 ans.

La Garderie scolaire.

Ouverte dès 7H30, et jusqu'à 18H30, la garderie scolaire fonctionne dans les locaux de la BCD du groupe scolaire d'Aignan

Pour tout renseignement sur ces services :

Communauté de Communes Terres d'Armagnac : Tel. 05 62 03 73 50 Fax. 05 62 03 73 51

Site internet : <http://www.cc-terresdarmagnac.com>

Email : cc.terresdarmagnac@wanadoo.fr



Les infos de la fée du tri n°5

LES CHANGEMENTS INTERVENUS AU SICTOM OUEST:

- ✘ Les déchetteries de Plaisance et Riscle sont désormais ouvertes tous les jours de la semaine, y compris le mardi.
- ✘ Après avoir connus quelques déboires avec des retards imputables à notre prestataire privé, la **collecte du verre** est désormais assurée **en régie**. Ce système de collecte présente les avantages d'une meilleure connaissance du territoire et donc de l'emplacement des colonnes à verre et également un meilleur suivi du remplissage des colonnes.
- ✘ Depuis le 1er juin 2008, la **nouvelle filière DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)** est ouverte dans vos déchetteries. Elle comporte 3 flux : le Gros Électroménager (GEM), les Écrans et les Petits Appareils en Mélange (PAM)
- ✘ Depuis le 5 janvier 2009, avec **l'adhésion de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour**, le SICTOM Ouest couvre désormais 12 communes en sus, soit environ 9000 habitants et a repris la gestion des déchetteries d'Aire sur l'Adour et d'Eugénie les Bains.
- ✘ La **déchetterie de Plaisance**, actuellement en travaux **d'agrandissement**, va accueillir 3 nouveaux quais.

RESULTATS :

Depuis janvier 2002, date de mise en place du tri sélectif, nous avons constaté une **baisse de la qualité du tri**, en particulier **en campagne** lié au mode de collecte par bacs de regroupement. En témoigne le taux de refus qui s'élevait à 9% en 2007 contre 11% en 2008. Par conséquent, les subventions attribuées par Eco emballages au rendement et à la qualité, baissent.

Les erreurs contenues dans le tri augmentent également les transports. En effet, les erreurs de tri, après avoir été mises en refus au centre de tri à Auch, reviennent au centre de stockage du Houga.

Nous constatons également que les aires de propreté sont très souvent souillées par le **dépôt d'encombrants au pied des conteneurs**.

Le tri, c'est la vie...

A l'heure où l'on consomme de plus en plus et où les déchets se multiplient, il est capital de rappeler l'importance du tri sélectif des emballages ménagers.

En effet, le tri permet d'économiser des matières premières non renouvelables (silice pour le verre, bauxite pour l'aluminium, minerai de fer pour l'acier et pétrole pour le plastique) et de l'énergie, ainsi que de limiter l'émission de CO₂, tout en donnant une seconde vie à nos emballages. La collecte sélective permet également de réduire de 15% le gisement d'ordures ménagères stockées sur le site du Houga (en 2008, 8200 tonnes d'ordures ménagères contre 1686 tonnes de tri sélectif).

En effet, toutes les ordures ménagères, collectées par le SICTOM Ouest, sont mises en **décharge définitive**, l'usine de broyage ayant été **déclarée hors normes** et démantelée. **Les déchets organiques, putrescibles ne sont dès lors plus valorisés en compost**. En effet, nos déchets non recyclés finissent au Centre de Stockage de

Déchets Ultimes (CSDU) du Houga. Ils sont **entreposés en couches successives, dans des casiers s'élevant jusqu'à 18 m de haut, imperméabilisés à l'aide de géo - membrane et de géotextiles...** Ses installations et son mode d'exploitation s'avèrent conformes à la réglementation et aux impératifs de protection de l'environnement ISO 14001 (réhabilitation régulière du site, maîtrise des lixiviats, **jus issus des ordures ménagères qui sont traités par la station d'épuration, maîtrise des odeurs (neutralisateurs) et des rejets de méthane (gaz à effet de serre)** par l'installation d'une **torchère**).





Les infos de la fée du tri n°5 (suite)

CONSIGNES DE TRI

Collecte **multi – matériaux**. Attention de ne pas imbriquer les matériaux (par exemple, une bouteille de lait dans une boîte de conserve) qui seront compactés dans les camions et sur la chaîne de tri, impossibles à séparer.

Collecte **en vrac** : le tri sélectif ne doit pas être conditionné dans des sacs plastique parce que les agents qui trient 1 tonne à l'heure, n'ont pas le temps d'ouvrir les sacs qui partent en refus.

☒ Raisonner en termes d'**Emballages** ménagers en non en termes de matières.

☒ **Emballages en plastique** (uniquement bouteilles et flacons, y compris la bouteille d'huile).

Ne sont pas compris les emballages plastiques légers (pots de yaourts, films plastique...) dont le recyclage ne serait pas rentable.

☒ **Emballages métalliques** : boîtes de conserve, canettes, bidons de sirop sans le bouchon, aérosols sans les embouts et barquettes aluminium bien vidés.

L'aluminium est recyclable à 100 % et à l'infini.

☒ **Briques alimentaires et cartonnettes** (petits cartons imprimés)

Les gros cartons bruns de suremballage (de type déménagement) sont interdits pour les raisons suivantes :

- Ils prennent la moitié du conteneur en volume.

- Ils bloquent la chaîne de tri.

- Les producteurs de gros cartons bruns ne participent pas financièrement à la taxe d'Eco- emballages.

En 2007, les cartons bruns représentaient 5% du tonnage de tri sélectif, ce qui nous a valu 15 000€ de pénalités.

Leur apport en déchetterie est gratuit, y compris pour les professionnels.



La collecte du verre

Ne sont acceptés dans les colonnes à verre que les **bouteilles, pots et bocaux** en enlevant **bouchons** et couvercles.

La vaisselle en verre (verre à boire, ...) et les vitres ne doivent pas être déposées dans les Récup' verre car elles n'ont pas la même composition et donc pas la même température de fusion.

L'apport volontaire du verre dans les colonnes, est très intéressant parce qu'il permet de réduire de 15% le volume d'ordures ménagères et parce que le verre **est recyclable à 100% et à l'infini**.

Nous vous rappelons également que le dépôt de déchets sur la voie publique et en particulier au pied des conteneurs, est pénalement répréhensible.



Changer son mode de consommation

☒ choisir des **produits concentrés** ou un format de produit adapté à notre consommation (tel le **format familial**, souvent moins onéreux)

☒ éviter les produits avec des **sur-emballages inutiles**, ainsi que les **portions individuelles**.

☒ utiliser des « **éco- recharges** »

☒ Privilégier les produits emballés durables ou réutilisables (par exemple, éviter les lingettes jetables) et les emballages **recyclables** (boîtes d'œufs en carton plutôt qu'en plastique)

☒ Se servir d'un cabas ou de sacs réutilisables au lieu de sacs de caisse jetables.